

Le statut d'entreprises à mission : connaissances, perceptions et intérêt pour ce dispositif

Enquête auprès des dirigeants d'entreprises



RAPPORT DE RÉSULTATS JUILLET 2021

CONTACTS BVA OPINION
Christelle CRAPLET, Directrice de clientèle
Nelly ALLARD, Chargée d'études sénior

Fiche technique



Recueil

Enquête réalisée par téléphone auprès de dirigeants d'entreprise (dirigeants, membres du COMEX, directeurs de la RSE, directeurs des ressources humaines ou de la communication) **du 7 au 25 juin 2021.**



Echantillon

Echantillon représentatif de **600 entreprises de 10 salariés et plus.**

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : secteur d'activité, taille de l'entreprise et région.

L'échantillon a été raisonné pour permettre de disposer de suffisamment d'interviews dans les plus grandes entreprises (*il convient toutefois d'analyser les résultats auprès des ETI avec prudence, le nombre d'interviews étant limité*). Chaque catégorie d'entreprise a ensuite été ramenée à son poids réel pour garantir la représentativité réelle des résultats.

La diffusion des résultats de cette enquête doit être accompagnée d'éléments techniques tels que : la méthode d'enquête, les dates de réalisation, le nom de l'institut, la taille d'échantillon.



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Une faible connaissance de la loi Pacte auprès de la population des chefs d'entreprise

Seuls 23% des chefs d'entreprises déclarent connaître la Loi Pacte, dont seulement 8% qui voient bien de quoi il s'agit. La notoriété de la loi est plus élevée au sein des entreprises du secteur de l'industrie (34%) ainsi que dans les ETI (37% contre 22% seulement dans les entreprises de 10 à 49 salariés) mais elle est néanmoins minoritaire : **deux ans après son entrée en vigueur, la loi Pacte est donc encore très mal connue des dirigeants.**

Les éléments de la loi qui ont été mémorisés par ceux qui la connaissent ont trait à l'économie responsable et au développement des entreprises (39% et 38% respectivement). 28% des citations font référence à l'environnement.

La RSE largement plus identifiée que la raison d'être et le statut d'entreprise à mission

Corollaire de la faible connaissance de la loi Pacte, peu de dirigeants savent ce qu'est une entreprise à mission ou une raison d'être. Si 7 dirigeants sur 10 ont entendu parler de RSE et de la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociétaux dans leur activité, **ils sont très peu nombreux à avoir entendu parler de raison d'être (22%) ou du statut d'entreprise à mission (16%)**. D'ailleurs, seuls 4% des chefs d'entreprises sont en capacité de citer des structures de ce type : quelques personnes mentionnent Danone, Michelin ou la Maif, mais ces références restent encore très marginales pour le moment.

Globalement, notons que plus la taille de l'entreprise est grande, plus la connaissance de ces différents éléments est élevée, signe sans doute que ce nouveau dispositif rencontre pour le moment plus d'écho parmi les ETI que les entreprises de plus petite taille.

Un dispositif qui dispose néanmoins d'un a priori très positif

Après explication de ses principes à l'ensemble des répondants, **le dispositif bénéficie d'une très bonne image** : 88% des chefs d'entreprise pensent que c'est une bonne chose. Une perception unanime que l'on retrouve aussi bien dans les ETI (94%) que dans les entreprises de 10 à 49 salariés (88%). Les dirigeants qui pensent que c'est une bonne chose apprécient notamment son retentissement sur l'environnement (54% de citations), le fait qu'on responsabilise l'économie (49% de citations), mais aussi, même si c'est évoqué de manière plus minoritaire, que cela permet à une entreprise de se développer (21%).

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les sceptiques, qui ne représentent que 7% des interviewés, ont surtout le sentiment que les entreprises n'en ont pas vraiment besoin (32%) ou ne voient pas bien l'intérêt (20%). Certains redoutent également que cela soit trop contraignant à mettre en œuvre (22%) ou que cela génère un surcroît de travail pour les entreprises (20%) et déplorent le manque de moyens dont ils disposent pour le mettre en œuvre (15%).

Des bénéfiques en termes d'image mais aussi de responsabilisation des entreprises

Au-delà des perceptions spontanées, quand on aborde plus précisément certains avantages du dispositif, **les dirigeants jugent quasi unanimement qu'il s'agit d'un bon outil de valorisation en termes d'image (90%) mais aussi de responsabilisation (85%) des entreprises, et qui a une vraie utilité sociale et environnementale (83%), signe qu'ils n'y voient pas seulement un intérêt en terme de promotion mais le perçoivent également comme un levier d'action véritable sur la société.**

Autre élément positif : ils sont 82% à considérer que cela **permet de moderniser les entreprises et favoriser l'innovation**, ce qui tend à montrer que l'impact n'est pas seulement éthique à leurs yeux, mais que cela peut également représenter un atout en termes de développement. Ils sont d'ailleurs 86% à penser que ce dispositif va se développer à l'avenir et 76% à le juger nécessaire.

Le seul sujet sur lequel les chefs d'entreprise se montrent un peu plus circonspects concerne l'impact sur la motivation des salariés : 71% pensent qu'il permet de motiver les salariés en interne et 63% qu'il peut avoir pour conséquence d'impliquer les collaborateurs dans la gouvernance de l'entreprise. Des résultats largement majoritaires, mais un peu en deçà de ceux observés sur ce sujet, une minorité non négligeable d'interviewés affichant davantage de scepticisme sur ce point.

Un mode de contrôle jugé suffisant, malgré des interrogations sur l'engagement réel des entreprises

Le mode de contrôle prévu par la loi Pacte est a priori jugé suffisant : près d'un dirigeant sur deux juge positivement ce fonctionnement en considérant qu'il est utile pour certifier du sérieux de la démarche (49%, contre seulement 26% qui le trouvent trop contraignant). A ce titre, 75% l'estiment comme suffisant. Pour autant, **certains doutes semblent exister sur l'implication réelle des entreprises concernées, sans forcément voir la plus-value apportée par le statut de l'entreprise à mission** : seuls 17% pensent que c'est seulement en se fixant des objectifs précis et en se dotant du statut d'entreprise à mission que les entreprises agiront, contre 37% qui estiment que le fait d'avoir une raison d'être est déjà une preuve importante d'engagement et 46% qui estiment que dans les deux cas, cela reste de l'affichage et que rien ne garantit que les entreprises s'engagent véritablement.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Un intérêt pour le dispositif

Quand on demande aux chefs d'entreprise s'ils se sont dotés d'une raison d'être, **58% déclarent l'avoir fait (17%), avoir l'intention de le faire prochainement (6%) ou réfléchir à l'idée (35%)**. Parmi eux, la très grande majorité a l'intention d'aller au-delà de la raison d'être en l'inscrivant dans ses statuts (76%) ou en se dotant d'objectifs précis pour devenir une entreprise à mission (80%).

La question environnementale est le premier domaine dans lequel ils aimeraient s'engager via cette raison d'être (39%), ce qui fait écho au sujet qu'ils mettaient spontanément en avant à propos de la loi Pacte et de l'importance des enjeux environnementaux dans la démarche d'engagement des entreprises. En dehors de ce sujet, les domaines d'engagement souhaités ont trait à l'action sociale (21%), la modernisation de l'entreprise (18%), l'innovation (12%) et l'amélioration de la gouvernance (9%).

Parallèlement, les **principales motivations mises en avant** pour se doter d'une raison d'être ou du statut d'entreprise à mission, que l'on ait franchi le pas, intention de le faire ou qu'on ne le souhaite pas, ont trait à **la communication externe et interne (améliorer l'image de leur entreprise : 55% et motiver leurs salariés : 49%)**, mais aussi au fait **d'agir de manière responsable pour la société (48%) : on le voit, se mêlent des objectifs de communication mais aussi de jouer un rôle social véritable**. A l'inverse, remarquons que l'amélioration de la performance économique (39%) apparaît comme une motivation plus secondaire, tout comme le fait de donner du sens aux activités de l'entreprise (37%), développer l'innovation dans son entreprise (30%) et se protéger contre les rachats hostiles (11%).

Dans le détail, on n'observe pas de grandes différences de motivations selon le degré de réflexion des entreprises, mais on notera tout de même que celles qui ont l'intention de se doter d'une raison d'être mettent davantage en avant la volonté d'agir de manière responsable dans la société, tandis que celles qui y réfléchissent seulement privilégient un peu plus la motivation des salariés.

Les freins perçus : un dispositif dont on redoute les contraintes et la complexité des démarches

Les entreprises qui n'ont pas de raison d'être et n'ont pas l'intention d'en avoir une affirment être majoritairement **rebutées par le caractère jugé trop contraignant du dispositif (54%) et redoutent des démarches trop complexes (42%)**. 40% n'ont pas bien compris le dispositif, ce qui fait écho à la faible connaissance de ce dernier aujourd'hui. En revanche, ils sont moins nombreux à invoquer des raisons de **fond relevant d'un rejet du dispositif lui-même** : seuls 28% pensent que ce n'est pas le rôle de l'entreprise, 23% que c'est de l'affichage ou 19% que cela pourrait pénaliser leur performance.

Notons également que **la très grande majorité des entreprises ne souhaitent pas que le dispositif devienne obligatoire (76%)**.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les leviers de développement : accompagner les entreprises, développer les mesures incitatives et communiquer sur le dispositif

Spontanément, pour améliorer l'implication des entreprises dans la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux, **les entreprises attendent avant tout de l'Etat un meilleur accompagnement (61%), en particulier sur les aspects financiers (46%)**. Plus précisément, 13% évoquent une baisse de charges et 10% des subventions. 15% suggèrent également l'idée de récompenser les entreprises vertueuses dans le domaine de l'environnement. Ils sont également 22% à souligner la nécessité de perfectionner le contrôle et le suivi sur le dispositif. Enfin, **16% préconisent d'améliorer la communication au sujet du dispositif, ce qui paraît essentiel au regard de la faible connaissance actuelle des entreprises sur ce dispositif** : ce dernier bénéficiant d'une bonne image, l'amélioration de la connaissance aurait probablement pour conséquence de générer de l'adhésion, voire un passage à l'acte au-delà des déclarations et intentions que mesure notre étude.

En termes de préconisations, notons enfin que les dirigeants misent peu sur des règles coercitives et **préfèrent majoritairement des mesures incitatives pour développer l'implication des entreprises dans le domaine environnemental et social** : 58% soutiennent le développement d'avantages divers, tandis que 57% considèrent qu'il faut donner du temps aux entreprises pour leur permettre d'utiliser les dispositifs existants et de faire des bilans réguliers. Les mesures plus contraignantes sont nettement moins privilégiées (22%). Ils sont enfin 47% à suggérer que l'on demande aux entreprises elles-mêmes de communiquer sur leurs actions.



RÉSULTATS DÉTAILLÉS



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

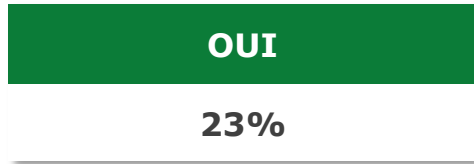
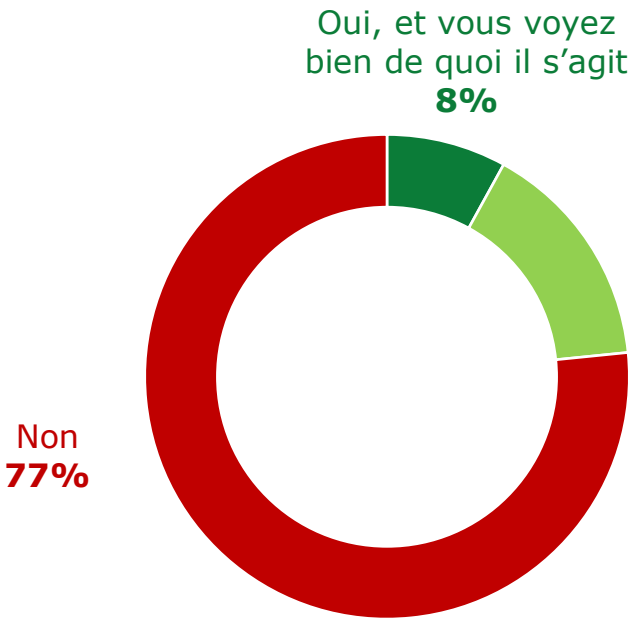
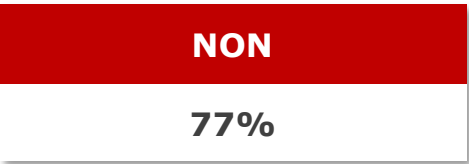


Perception du dispositif

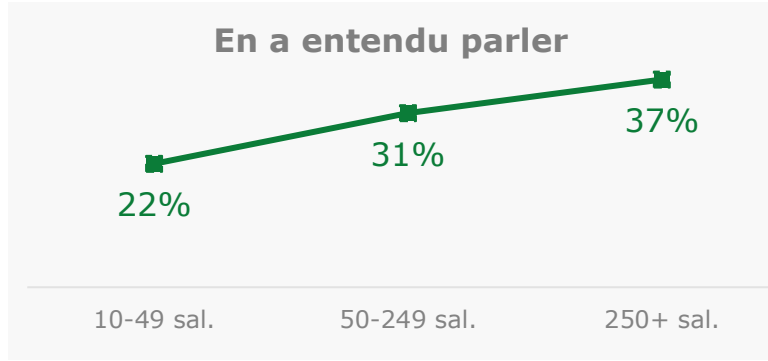
La loi Pacte est encore mal connue : 3 dirigeants sur 4 déclarent ne pas en avoir entendu parler, notamment dans les plus petites entreprises

Q1. Avez-vous déjà entendu parler de la loi Pacte, qui a été promulguée en mai 2019 ?

Base : Toutes les entreprises (600)



Industrie: 34%
Plus de 1 million d'euros de CA: 30%



Soutenir les entreprises selon un modèle d'économie responsable tout en préservant l'environnement : quelques principes ont été bien mémorisés par ceux qui en ont entendu parler

Q2. Quelles sont toutes les choses auxquelles la loi Pacte vous fait penser ?

Base : Aux entreprises qui ont déjà entendu parler de la loi Pacte (154)

À partir de 2% des citations

DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	39%
Plan d'actions / Aides pour accroître les entreprises / Aides aux entreprises	31%
Transformation des entreprises / Dotation d'une raison d'être ou du statut d'entreprise à mission	10%
Valorisation des entreprises françaises	2%
Promouvoir la création d'emplois	2%
ECONOMIE RESPONSABLE	38%
Droit des salariés / Epargne retraite / Epargne salariale	18%
Considération des enjeux sociaux / Actions sociales des entreprises	14%
Responsabilité sociétale des entreprises	7%
Egalité sociale / Egalité professionnelle Femme-Homme (au niveau des salaires et des postes)	3%

ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT	28%
Incitation à la protection de l'environnement / Avoir de bonnes pratiques environnementales	16%
Aides aux entreprises dans leur orientation vers la transition écologique (réduction d'empreinte carbone, restriction de l'utilisation de matières plastiques, ...)	9%
Implication des salariés dans l'action environnementale	2%
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES	9%
Règles et organisation fiscales	3%
Modifications sur les seuils d'effectifs des entreprises	3%
Simplification des démarches / formalités administratives pour les entreprises	2%
Je ne suis pas intéressé par le sujet / Pas concerné	4%
Autre	6%
Ne sait pas	2%

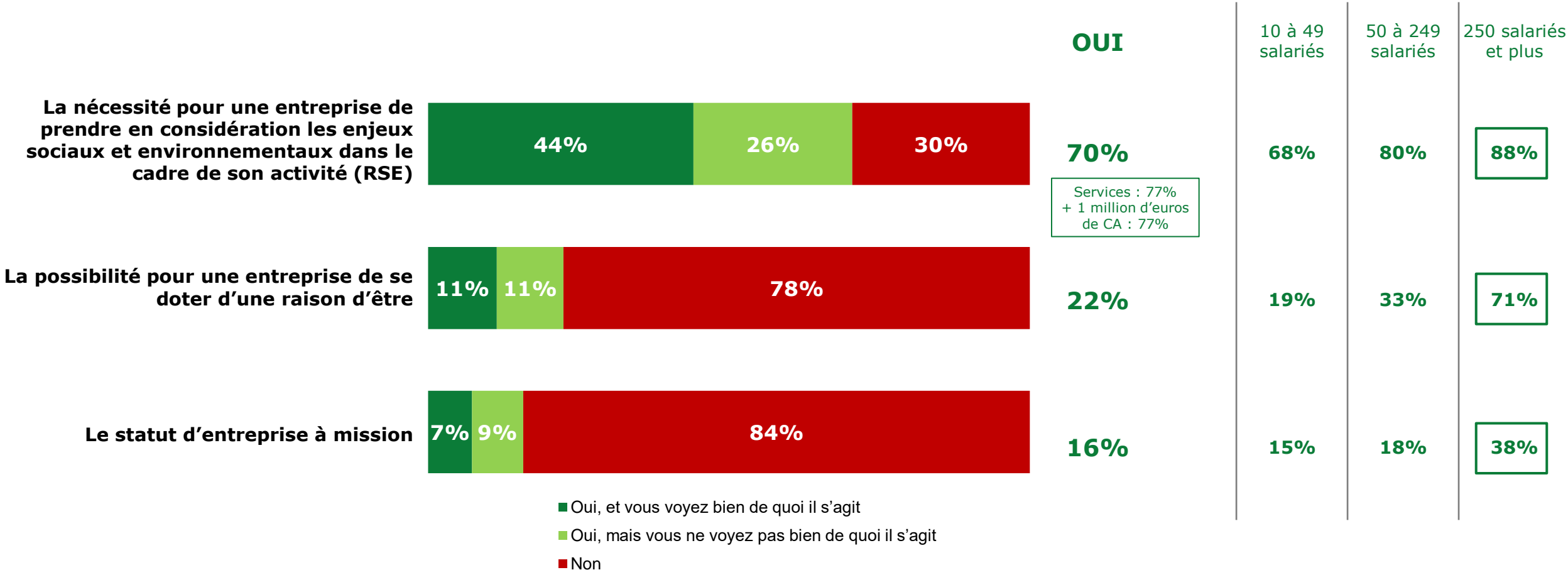
« Je pense que c'est bien d'avoir une raison hors que financière pour l'entreprise »

« C'est une loi qui a été mise en place pour mettre en avant les entreprises françaises »

Si les chefs d'entreprise connaissent bien les enjeux de RSE, ils sont encore peu nombreux à connaître la possibilité de se doter d'une raison d'être et le statut d'entreprise à mission

Q3. Plus précisément, avez-vous déjà entendu parler de...

Base : Toutes les entreprises (600)



OUI

70%

Services : 77%
+ 1 million d'euros de CA : 77%

22%

16%

10 à 49 salariés

50 à 249 salariés

250 salariés et plus

68%

80%

88%

19%

33%

71%

15%

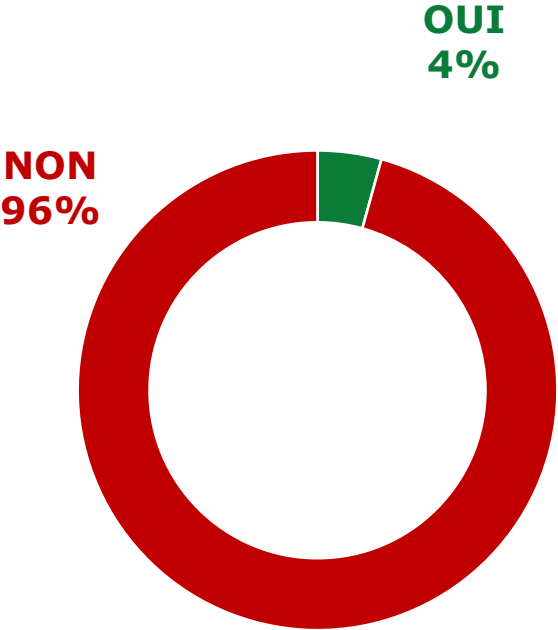
18%

38%

Seulement 4% des dirigeants déclarent connaître des entreprises à mission

Q14. Connaissez-vous des entreprises à mission et si oui, lesquelles ?

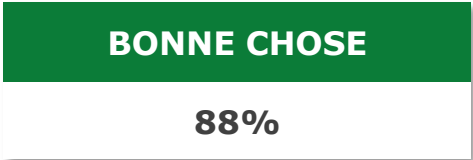
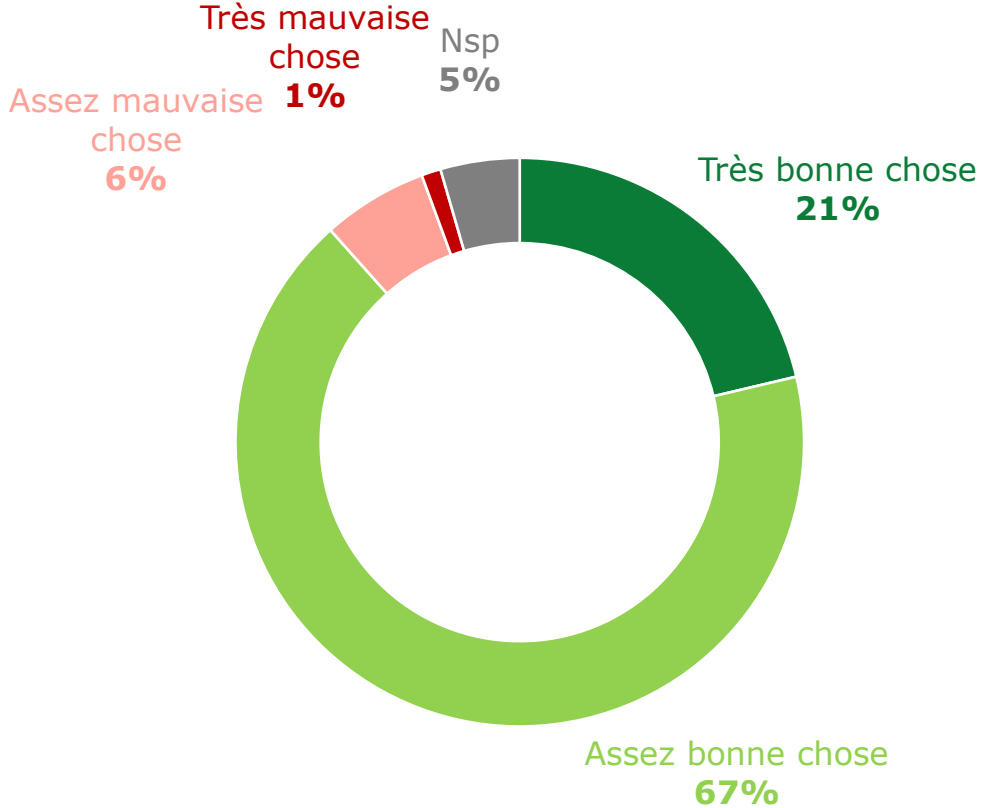
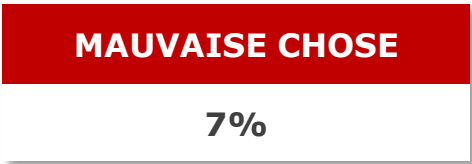
Base : Toutes les entreprises (600)



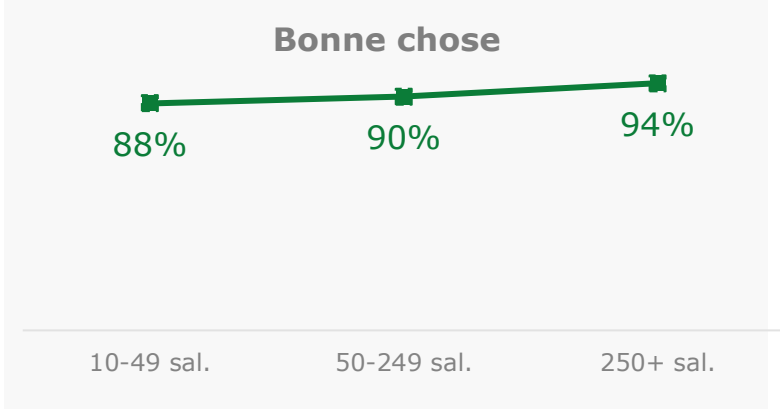
Après explication, le dispositif d'entreprise à mission est perçu très positivement

Q4. La loi Pacte permet aux entreprises qui le souhaitent de se doter d'une raison d'être intégrant la prise en compte des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de leurs activités. Elles peuvent choisir d'inscrire cette raison d'être dans leurs statuts ou aller encore plus loin en devenant des entreprises à mission et en se fixant des objectifs plus précis sur le plan environnemental ou sociétal. De manière générale, diriez-vous que ce dispositif est une bonne ou une mauvaise chose ?

Base : Toutes les entreprises (600)



Ont ou réfléchissent à se doter d'une raison d'être : 95%
+ 1 million d'euros CA : 93%



Les principaux atouts soulignés font référence à la préservation de l'environnement, au soutien des enjeux sociétaux et de manière moins forte, au développement des entreprises

Q5. Pourquoi diriez-vous que c'est une bonne chose ?

Base : Aux entreprises qui disent que le dispositif est une bonne chose (532)

À partir de 2% des citations

ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT	54%
Préservation / protection de l'environnement / limitation de la pollution	45%
Prise de conscience de l'importance de l'environnement et la nécessité de le protéger / Sensibilisation de la population sur les problématiques environnementales	8%
ECONOMIE RESPONSABLE	49%
Prise en compte des enjeux sociétaux par les entreprises / contribuer au bien-être social	18%
Responsabilisation des entreprises (être éco-responsable)	16%
Amélioration de la qualité de vie au travail des salariés	7%
Implication de tous les acteurs dans les actions sociales et environnementales / responsabilisation de tous les acteurs	5%
Pour le bien commun, le bénéfice de la population	4%
Définition d'objectifs sociaux et environnementaux clairs par les entreprises et leur capacité à les atteindre	4%
Action pour le développement durable (agir pour le futur)	3%

DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	21%
Facilite le développement économique des entreprises	8%
Permet de donner une bonne image aux entreprises	6%
Aides aux entreprises	3%
Modernisation des entreprises (françaises) / Développement de l'innovation au sein des entreprises	3%
Contribution au développement / stabilisation économique	2%
AUTRES RAISONS	11%
C'est très important (sans précision)	4%
C'est une source de motivation pour les salariés	2%
Sujet d'actualité, dans l'air du temps	2%
Autre	5%

« Parce que nous devons prendre en compte les dimensions sociales et écologiques dans notre modèle économique »

« Les clients et les collaborateurs sont plus à l'écoute des entreprises qui pratiquent la RSE »

« Car chacun doit protéger l'environnement pour le bien de notre planète »

Des critiques focalisées sur le manque d'utilité perçue du dispositif

Q5bis. Pourquoi diriez-vous que c'est une mauvaise chose ?

Base : Aux entreprises qui disent que le dispositif est une mauvaise chose (35)

À partir de 2% des citations



Attention, bases faibles, résultats à interpréter avec prudence

Les entreprises n'en ont pas besoin / Ce n'est pas nécessaire	32%
Alourdissement des contraintes des entreprises / Trop contraignant	22%
Ce n'est pas intéressant / Ce dispositif ne m'intéresse pas	20%
Surcharge sur la planification et le plan de travail des entreprises	20%
Manque de moyens pour l'adopter	15%
Un dispositif imposé	13%
Autre	8%

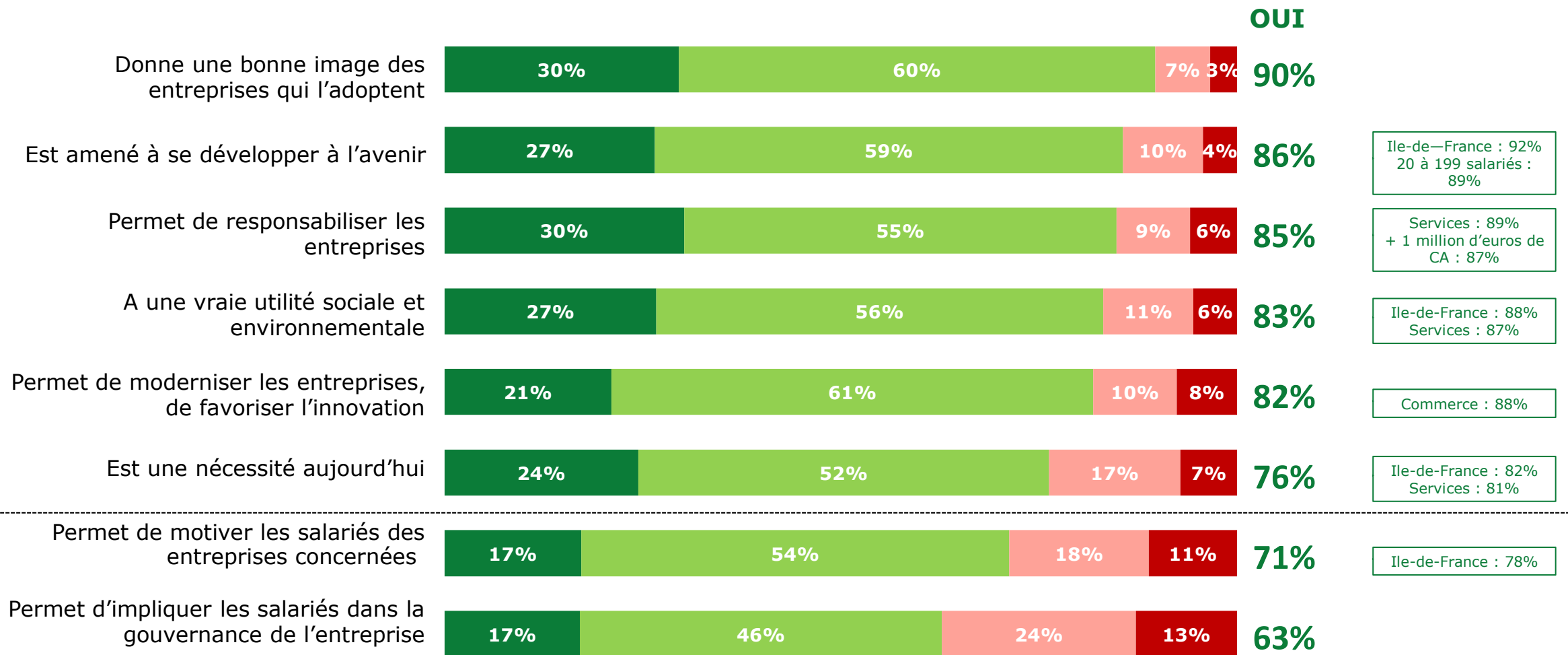
« Parce que ça pourrait alourdir les contraintes des entreprises surtout les PME s'il n'y a pas de grand accompagnement de la part de l'état et des acteurs publics »

« Nous sommes des petites entreprises et nous n'avons pas les moyens de nous occuper de ce dispositif »

Un dispositif perçu comme positif pour l'image des entreprises mais aussi en termes de responsabilisation sociale, de modernisation et d'utilité sociale et environnementale ; ils sont moins convaincus des bénéfices en termes de motivation des salariés

Q6. Diriez-vous que ce dispositif ...

Base : Toutes les entreprises (600)



Près d'1 dirigeant sur 2 estime toutefois que le statut d'entreprise à mission est de l'affichage

Q17. Quelle opinion parmi les suivantes correspond le plus à la vôtre ?

Base : Toutes les entreprises (600)

C'est seulement en se fixant des objectifs précis et en devenant une entreprise à mission qu'une entreprise fait véritablement preuve de son engagement
17%

Dans les deux cas, c'est surtout de l'affichage et rien ne garantit que l'entreprise s'engage vraiment en faveur de l'environnement et de la société
46%

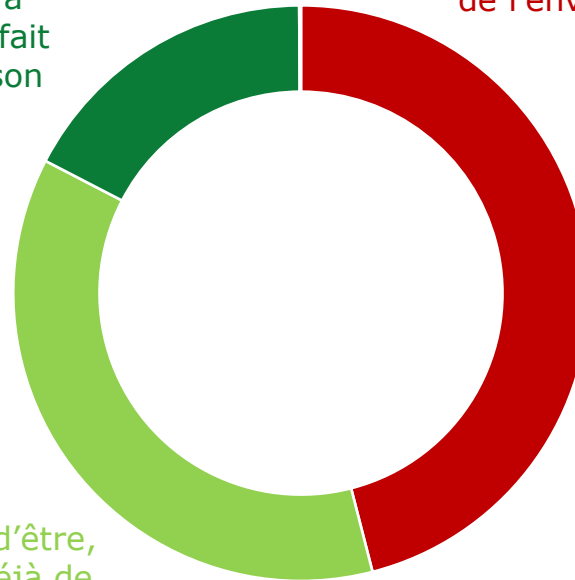
Pensent de la loi Pacte est une mauvaise chose : 82%

N'ont pas entendu parler de la loi Pacte : 49%

En se dotant d'une raison d'être, une entreprise s'engage déjà de manière importante en faveur de l'environnement et de la société
37%

Plus enclins à nouer une relation avec une société dotée d'une raison d'être : 48%

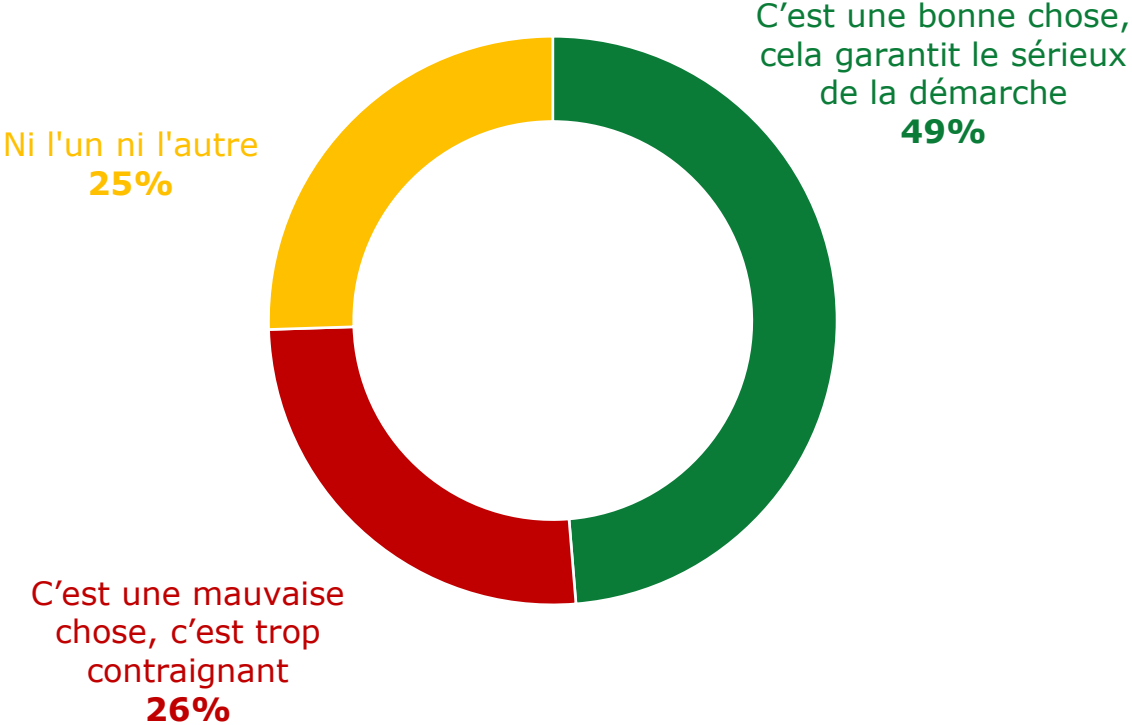
Pensent que la loi Pacte est une bonne chose : 40%



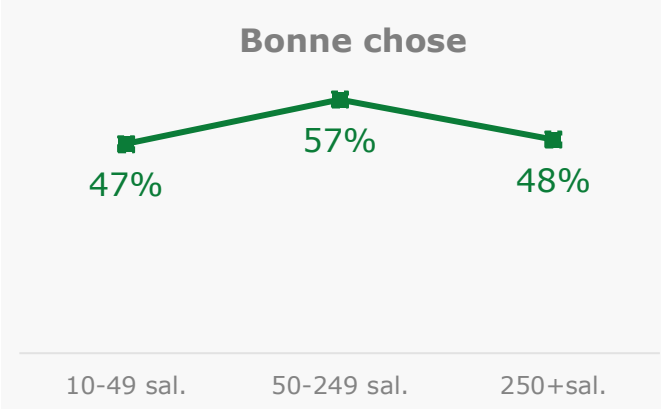
Le système de contrôle du dispositif d'entreprise à mission est jugé positivement par près d'un chef d'entreprise sur deux

Q15. L'engagement d'une entreprise à mission fait l'objet d'un contrôle en interne de l'entreprise, mais aussi via un acteur externe indépendant. De laquelle des deux opinions suivantes vous sentez-vous le plus proche ?

Base : Toutes les entreprises (600)



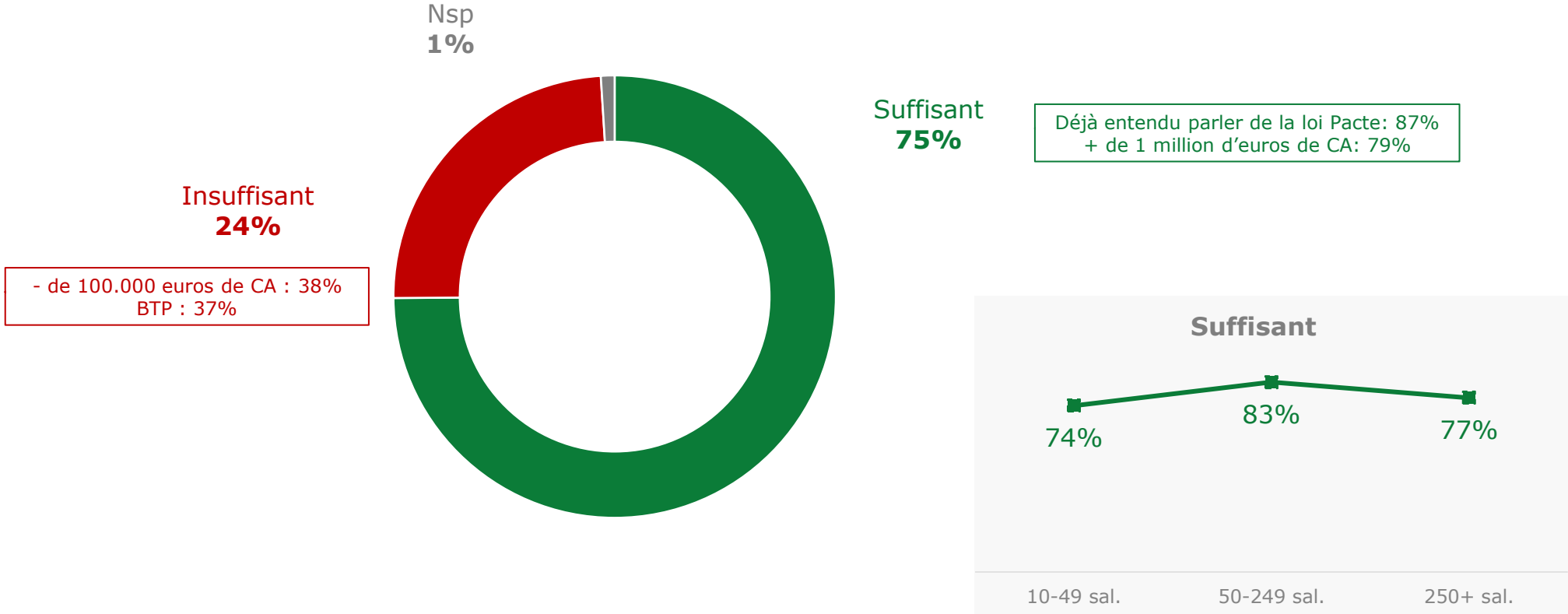
Ont entendu parler de la loi Pacte : 60%
+ de 1 million d'euros de CA : 52%



Un système de contrôle perçu comme suffisant par les trois quarts des dirigeants

Q16. Ce mode de contrôle vous paraît-il...

Base : Toutes les entreprises (600)

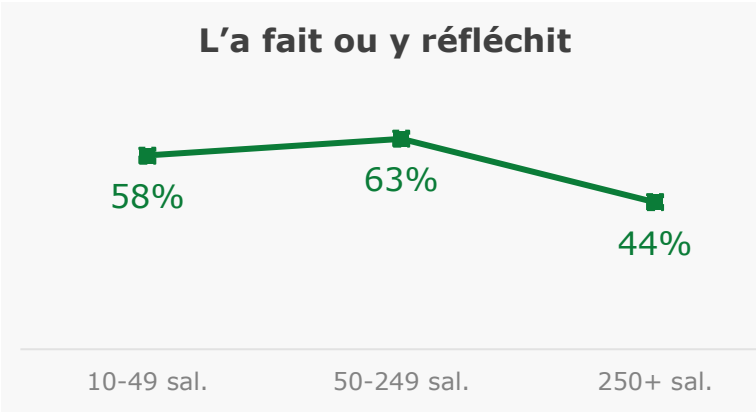
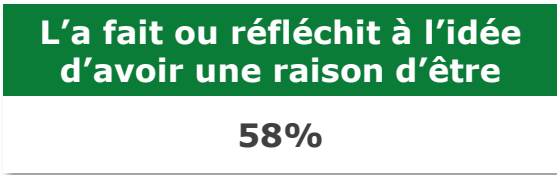
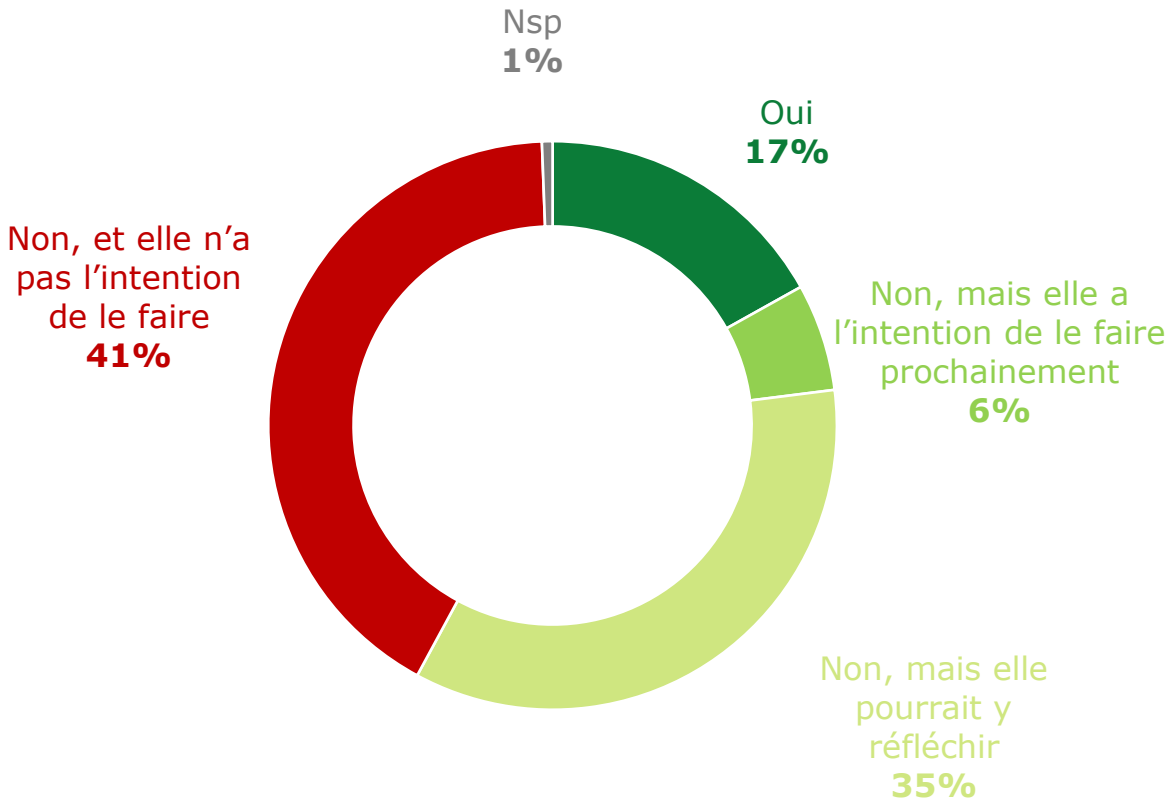


Appétence pour le dispositif

Près de 6 entreprises sur 10 déclarent avoir déjà fait ou réfléchi à se doter d'une raison d'être

Q7. Votre entreprise s'est-elle dotée d'une raison d'être ?

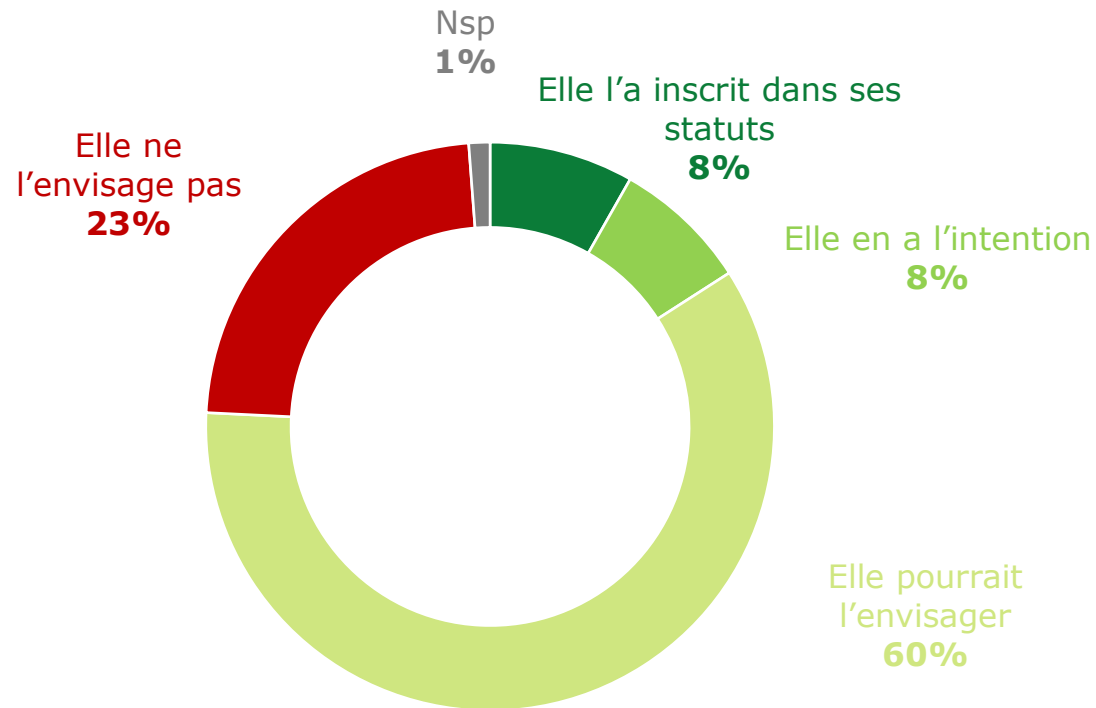
Base : Toutes les entreprises (600)



Parmi les entreprises qui ont ou réfléchissent à se doter d'une raison d'être, la très grande majorité envisage de l'inscrire dans ses statuts...

Q8. Votre entreprise a-t-elle inscrit ou pourrait-elle inscrire sa raison d'être dans ses statuts ?

Base : A celles qui ont une raison d'être, ont l'intention d'en avoir une ou y réfléchissent (357)



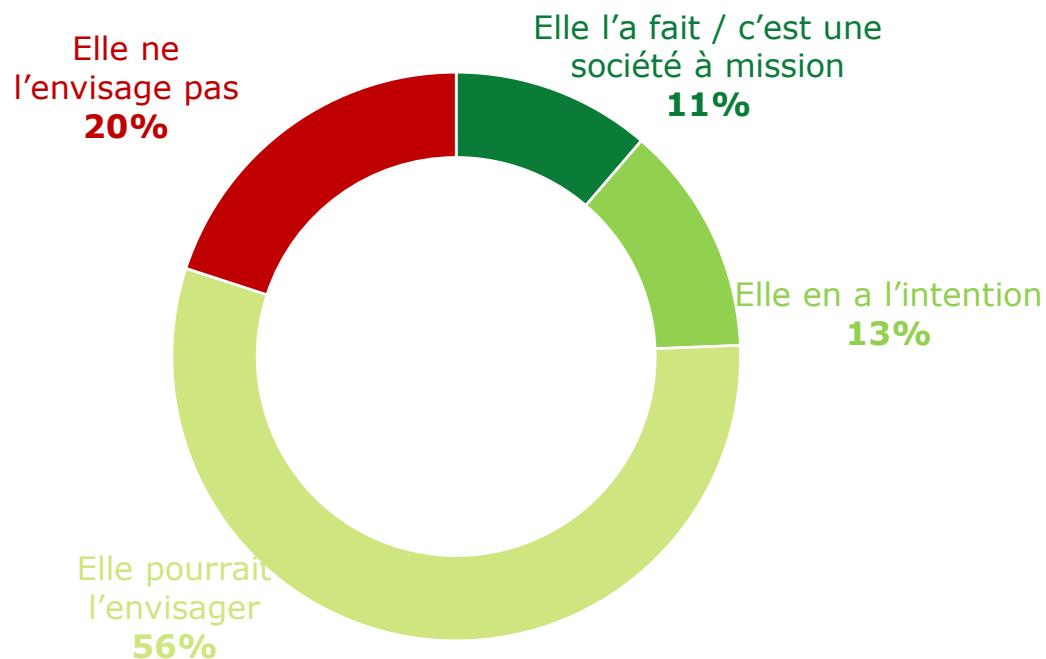
A inscrit ou pourrait inscrire sa raison d'être dans ses statuts

76%

... et réfléchit également à se fixer des objectifs précis pour devenir une entreprise à mission

Q9. Votre entreprise s'est-elle fixée ou pourrait-elle se fixer des objectifs précis sur le plan environnemental, social ou en termes de gouvernance afin de devenir une entreprise à mission ?

Base : A celles qui ont une raison d'être, ont l'intention d'en avoir une ou y réfléchissent (357)



L'a fait ou pourrait le faire

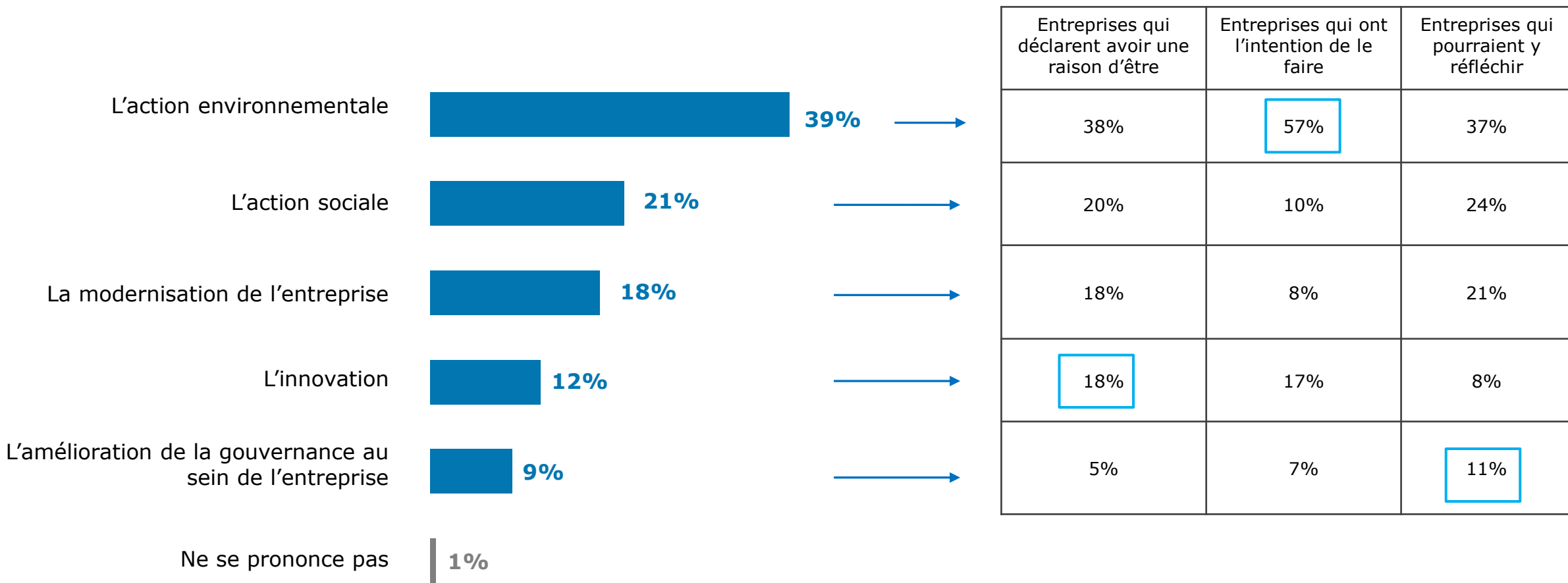
80%

Services : 85%

L'environnement est le principal domaine dans lequel les entreprises qui ont ou réfléchissent à engager le processus souhaitent s'engager

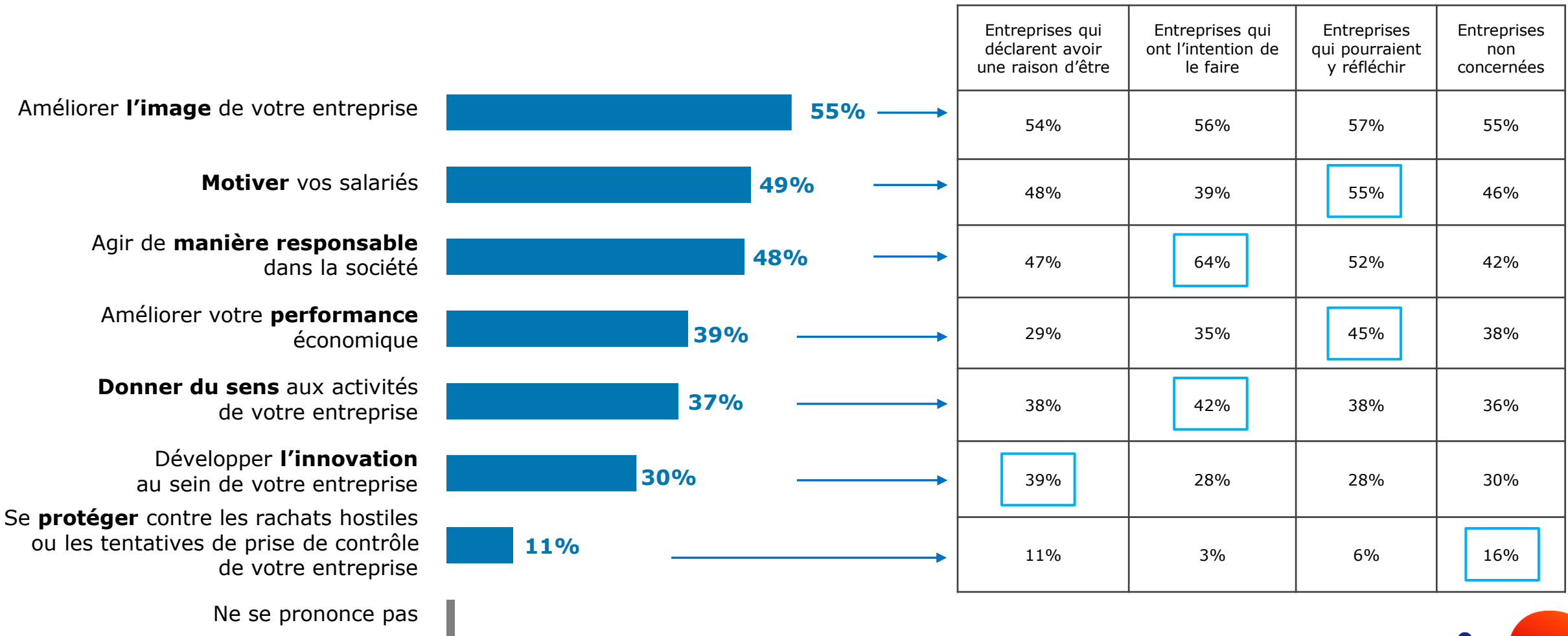
Q10. Parmi les enjeux suivants, quel est celui sur lequel votre entreprise souhaite ou souhaiterait le plus s'engager à travers sa raison d'être ?

Base : Aux entreprises qui ont une raison d'être, ont l'intention d'en avoir une ou y réfléchissent (357)



Embellir son image, motiver ses salariés et agir de manière responsable dans la société sont les principales motivations pour se doter d'une raison d'être, que l'on ait réfléchi au processus ou pas

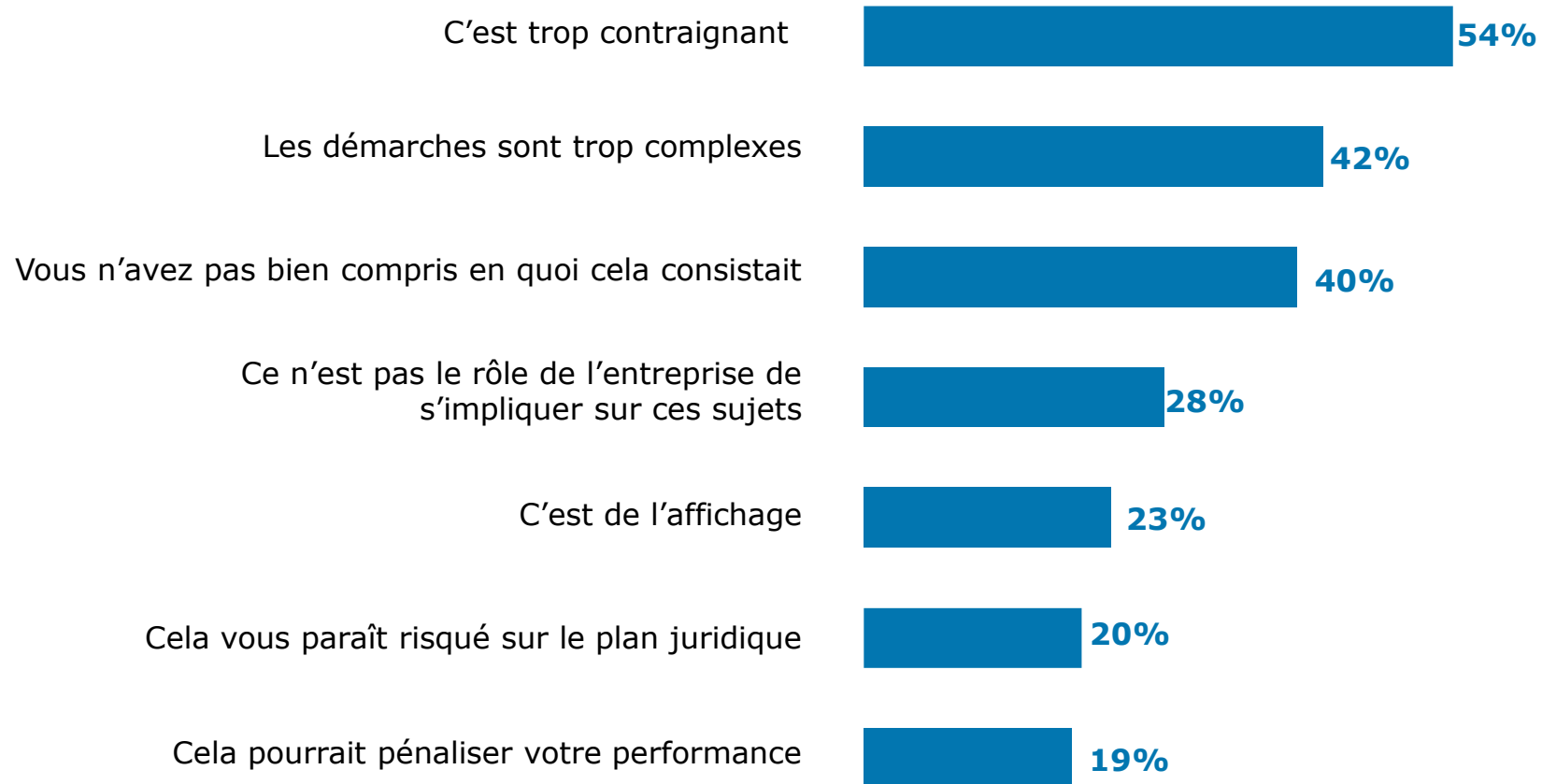
Q11. Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui ont le plus motivé / motivent le plus / motiveraient le plus votre entreprise à se doter d'une raison d'être ?
Base : Toutes les entreprises (600)



Les entreprises réticentes à l'idée de se doter d'une raison d'être s'estiment freinées par trop de contraintes et un manque de clarté du dispositif

Q12. Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui expliquent le plus que votre entreprise ne souhaite pas se doter d'une raison d'être ?

Base : Aux entreprises qui n'ont pas de raison d'être et n'ont pas l'intention d'en avoir une (239)



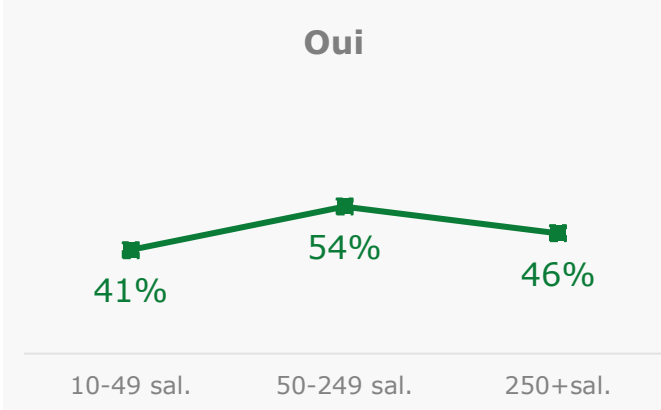
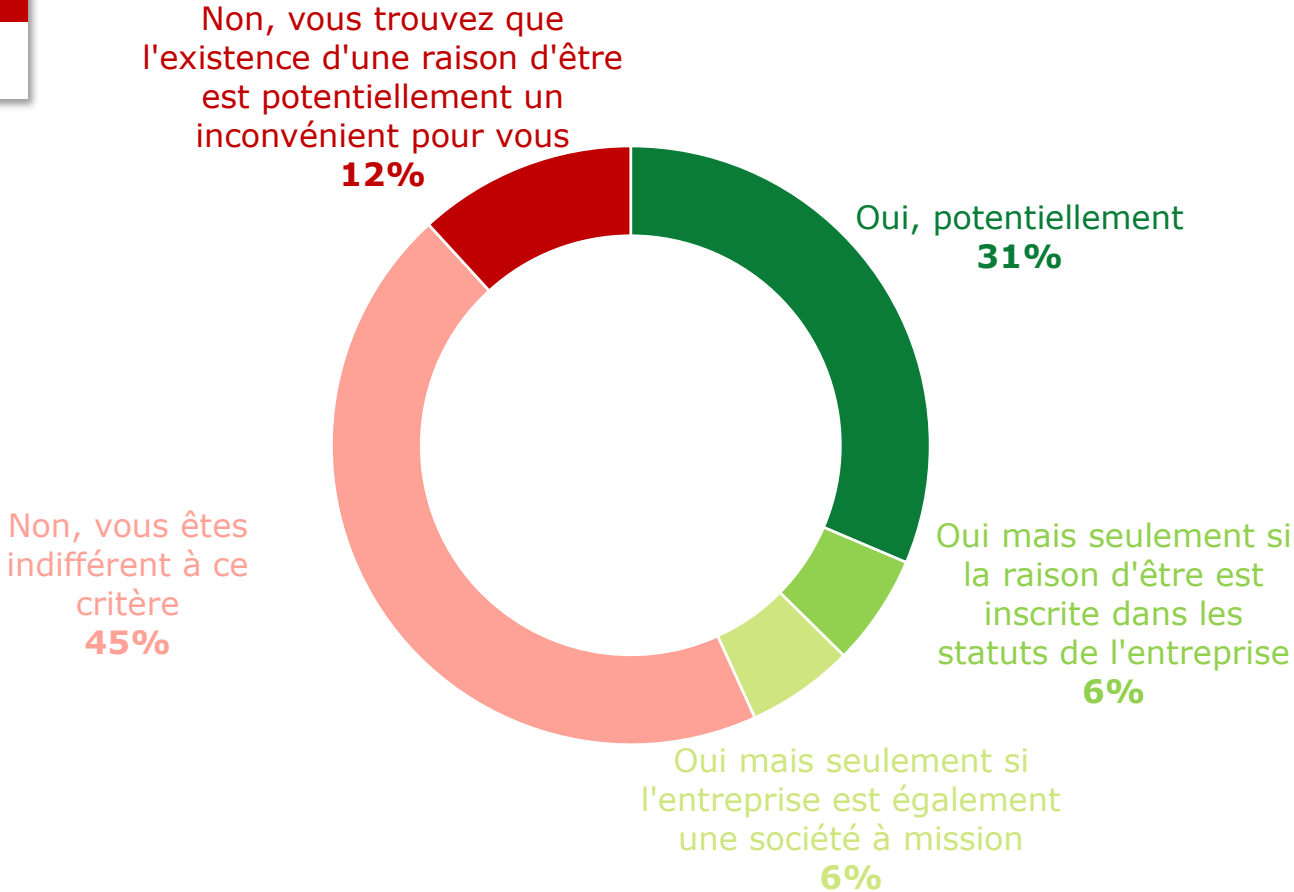
Près d'un dirigeant sur deux pourrait être plus enclin à commercer avec une structure dotée d'une raison d'être

Q13. Entre deux entreprises similaires, seriez-vous plus enclin à nouer une relation commerciale ou partenariale avec celle qui a une raison d'être ?

Base : Toutes les entreprises (600)

NON
57%

OUI
43%



L'avenir du dispositif

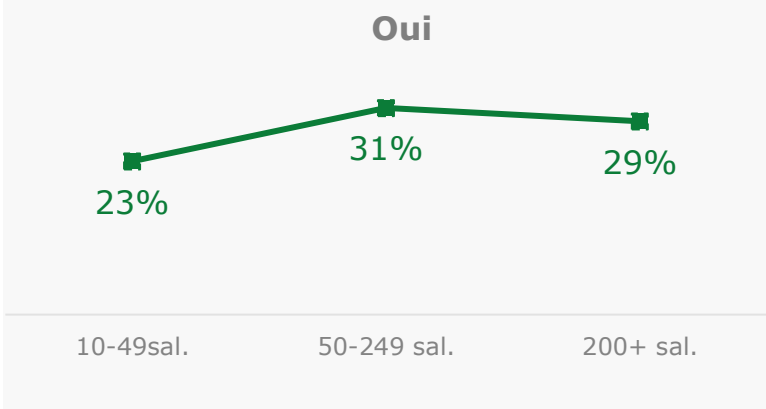
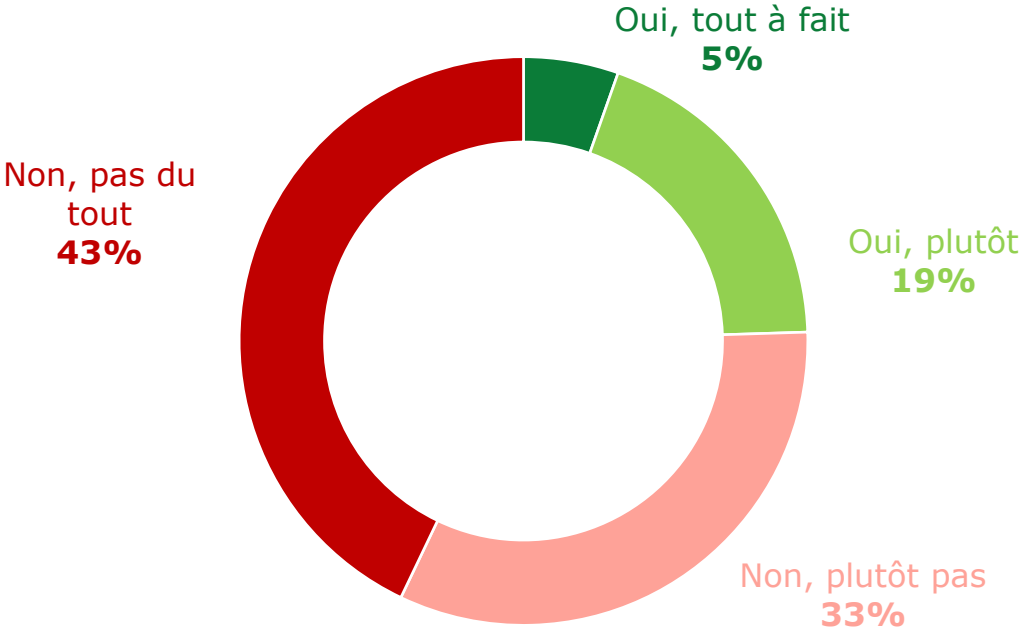
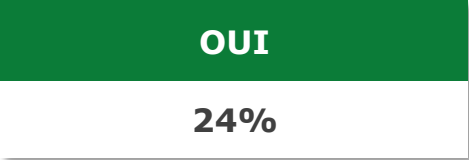
Plus de 3 entreprises sur 4 estiment que le statut de société à mission ne devrait pas être obligatoire

Q18. Selon vous, le statut de société à mission devrait-il devenir obligatoire pour toutes les entreprises ?

Base : Toutes les entreprises (600)



Industrie : 86%



Pour aider les entreprises à prendre davantage en compte les critères environnementaux et sociaux, les dirigeants préconisent avant tout un meilleur accompagnement des entreprises sur le plan financier... (1/2)

Q19. Quelles sont selon vous les actions que l'Etat pourrait mettre en œuvre pour que les entreprises prennent davantage en compte les critères environnementaux et sociaux dans leur activité ?

Base : Toutes les entreprises (600)

À partir de 2% des citations

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES	61%
Sur le plan financier	46%
Accompagner financièrement les entreprises	29%
Baisser les taxes, les charges des entreprises (salariales, fiscales...)	13%
Accorder des subventions aux entreprises	10%
Sur le plan écologique	28%
Soutenir les entreprises dans leurs actions en faveur de l'environnement (réduire le coût de traitement des déchets) / Récompenser l'engagement environnemental des entreprises	15%
Accompagner les entreprises dans le développement de leur politique RSE / Leurs donner des conseils	7%
Inciter les entreprises à mener des actions pour la protection de l'environnement (le reboisement, le recyclage des ordures...)	5%
Inciter les entreprises à s'orienter vers la transition écologique/énergétique (économies d'énergies, utilisation d'énergie renouvelable, la non-utilisation de matières plastiques)	3%
Autres accompagnements	9%
Simplifier les démarches administratives	6%
Proposer des aides aux entreprises en cas de besoin	3%
Sur le plan matériel	4%
Mettre à disposition des entreprises l'équipement matériel nécessaire pour éviter d'être polluées (des conteneurs gratuits pour les ordures, des panneaux solaires...)	4%

« Mettre en place des dispositifs adaptés à chaque secteur d'activité et à chaque taille d'entreprise »

« Donner des primes pour les entreprises »

« C'est de simplifier toute les démarches comme les matériels de recyclage qui sont très difficile à gérer actuellement »

... et dans une moindre mesure un renforcement des contrôles et une meilleure communication sur le dispositif (2/2)

Q19. Quelles sont selon vous les actions que l'Etat pourrait mettre en œuvre pour que les entreprises prennent davantage en compte les critères environnementaux et sociaux dans leur activité ?

Base : Toutes les entreprises (600)

À partir de 2% des citations

CONTRÔLE ET SUIVI DE L'APPLICATION DE LA LOI PACTE	22%
Rendre obligatoire la Loi Pacte / Mettre en place des mesures / réglementations pour faire respecter la Loi Pacte	9%
Sanctionner les entreprises qui ne respectent pas l'environnement / Pénaliser les entreprises qui n'adoptent pas la Loi Pacte	6%
Contrôle régulier des entreprises par rapport à leur niveau d'implication / S'assurer les activités / productions des entreprises ne sont pas polluantes	4%
Ne pas en faire une obligation / laisser le choix aux entreprises	4%
Amener les entreprises à prendre leur responsabilité	2%

COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF	16%
Echanger avec les entreprises sur la Loi Pacte / Créer des partenariats entre les entreprises et les administrations publiques	6%
Plus d'informations / explications sur les démarches à suivre	6%
Plus d'informations sur les enjeux sociétaux et environnementaux / Sensibiliser les entreprises sur l'importance de protéger l'environnement	5%
AUTRES	11%
Ce n'est pas le rôle de l'Etat / Pas besoin de l'aide de l'Etat	5%

Autre	3%
Rien, aucun	1%
Ne sait pas	3%

« Mettre des pénalités en cas de non respect de l'environnement »

« Une information plus importante par rapport à la façon de gérer l'aspect environnemental »

Une préférence des dirigeants pour des mesures incitatives plus que répressives

Q20. Pour développer l'implication des entreprises dans le domaine environnemental et social, vaut-il mieux selon vous...

Base : Toutes les entreprises (600)

Mettre en place un plus grand nombre de **mesures incitatives** pour les entreprises (avantages divers)



Ile-de-France : 66%
Pensent que la loi Pacte est une bonne chose : 60%

Donner aux entreprises **du temps** pour utiliser les dispositifs existants et faire des bilans réguliers



- 100.000 euros de CA : 76%

Demander aux entreprises de **communiquer** elles-mêmes sur leur politique environnementale et sociale



Industrie : 58%
Pas l'intention de se doter d'une raison d'être : 54%

Mettre en place un plus grand nombre de **mesures contraignantes** pour les entreprises (obligations légales)



Estiment que le statut d'entreprise à mission devrait être obligatoire : 35%